



Opération poids du cartable, agir au bon moment pour la santé de tous les enfants.

Les déclarations du ministre

Jeudi 13 septembre 2007 sur RMC, Xavier Darcos a pris «l'engagement que la question du poids des cartables sera traitée avant la fin du mois d'octobre » et « qu'un rappel à l'ordre sera fait à la communauté éducative pour lui rappeler que la loi oblige à ne pas dépasser 10% du poids de l'élève».

Le rappel à l'ordre insuffisant

Le ministre veut l'application de la note de 1995, il serait grand temps ! Depuis de nombreuses années parents et spécialistes de la santé dénoncent les dangers pour les jeunes du poids excessif des fournitures scolaires qu'ils sont obligés de transporter chaque jour à l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement.

Force est de constater que la note ministérielle du 17 octobre 1995 n'a pas été appliquée, on se demande donc si un simple « rappel à l'ordre » sera alors suffisant pour solutionner véritablement le « problème du mal de dos ». Car c'est bien de cela dont il s'agit : du mal de dos ! Et non pas seulement d'un problème de méthodologie de la part des élèves

Il faut rappeler que cette note prévoit que les personnels doivent être sensibilisés à cette question.

Elle fait aussi apparaître que le poids du cartable, le mauvais port de charge, les mauvaises sollicitations de la colonne (mauvaise position assise y compris) sont les facteurs responsables du mal de dos. Ces facteurs sont, en effet, physiologiquement indissociables.

La note de 1995 demande aux enseignants de limiter la liste de fournitures. D'une part les élèves conscients de transporter fastidieusement du matériel qu'ils n'utilisent pas, le négligent

Mais surtout les inconvénients physiques suivants peuvent apparaître de façon durable chez certains élèves:

Déformation du squelette, déséquilibre dans la marche, compression respiratoire. Sans oublier les douleurs qui se révéleront plus tard dans la vie des enfants devenus adultes.

Un projet de santé publique

Il s'agit donc de mettre en place **un projet de santé publique de lutte contre le mal de dos, dont l'aspect poids du cartable est un des volets.**

Car si l'on veut que l'adulte de demain soit en bonne santé, connaissant aussi l'évolution, l'accoutumance médicamenteuse et le coût des soins, l'importance de la prévention en milieu scolaire n'est pas un simple pléonasme.

Développer la prévention

En effet, les experts mandatés par les mutuelles ont reconnu l'incapacité de la médecine à endiguer le développement du mal de dos.

Le temps de la scolarisation reste donc bien la période la plus opportune pour prévenir les douleurs à venir.

Les causes du mal de dos sont principalement fonctionnelles et liées à l'évolution de nos habitudes.

Sa généralisation est due à la méconnaissance des mécanismes lésionnels dont l'acquisition est de plus en plus précoce.

Concernant les poids du cartable, la discussion doit être abordée avec toute la matière utile (résultat des pesées, rapport de médecins) en vue d'obtenir les mesures les mieux adaptées telles que : l'équilibrage des emplois du temps ; le maintien dans une même salle par demi-journée ; la collection supplémentaire de livres pour les matières spécialisées qui peuvent être gardées dans les salles pour toutes classes d'un même niveau.

Il est possible pour cela de s'appuyer sur la circulaire du 25 Août 1997, déjà elle-même obtenue après nos mobilisations.

Aujourd'hui il est important de mettre en avant que les objectifs à atteindre relèvent non pas seulement du confort ou d'une faveur de la modernité, mais, au contraire de choix politique indispensable au progrès de Santé publique.

Rôle de la pesée des cartables

Le rôle de la pesée des cartables est donc de rassembler parents, enseignants et chefs d'établissements afin de faire la transparence sur la réalité des choses et de sensibiliser l'opinion et les enseignants.

Il s'agit aussi de mobiliser localement les compétences (médecins, infirmières, kinésithérapeutes) qui permettront l'argumentation médicale.

Nécessité de la caution médicale

L'association *Grandir en France*, qui est une émanation de la FCPE, est constituée autour d'un comité médico-technique, de médecins, rhumatologues, pédiatres, kinésithérapeutes et enseignants afin de rassembler bibliographies, travaux d'expertises, conseils de spécialistes et qui peut apporter la caution médicale nécessaire au changement des mentalités et à l'évolution des normes.

Il est tout aussi nécessaire de faire référence aux données acquises par les pesées plus anciennes et de se servir des expériences vécues par les autres conseils locaux

Par conséquent, un département ayant déjà organisé des pesées et ayant déjà trouvé des solutions doit pouvoir puiser, et peut donc participer également à la pesée.

Ainsi nous pourrions prouver que le poids du cartable peut-être effectivement allégé, lorsque de bonnes décisions sont prises.

Les résultats obtenus et ceux déjà enregistrés les années précédentes dans certains départements, en plus des conclusions de l'étude médicale réalisée au CHU de Necker à Paris en 1997 sur la base des pesées effectuées par la FCPE et Grandir en France, nous permettront de dire si le poids du cartable a diminué ou non, et de préciser si la santé des enfants est plus ou moins exposée.

Après la pesée, la question du « poids du cartable » doit donc être mise à l'ordre du jour du premier Conseil d'Administration ou d'école.

Tous les résultats serviront l'objectivité des discussions locales et des réponses à atteindre des Conseils d'Administration ou d'école

Le constat des données fera force de preuves.

Nous pouvons mettre en avant quelques axes :

- Les mesures locales prises pour réduire le poids des cartables devront être contrôlées par l'établissement à chaque rentrée scolaire. Un cadre réservé sur le carnet de liaison devra être renseigné par la médecine scolaire (à titre indicatif).

- L'achat pour tous les établissements d'un minimum de mobilier ergonomique (en vue du remplacement progressif de l'existant) permettant l'apprentissage d'une position assise équilibrée.

- L'enseignement des connaissances théoriques et pratiques en sciences et vie de la terre et en éducation physique et sportive.

- Une concertation entre parents et enseignants pour l'achat de matériel scolaire adéquat et cohérent qui ne soit pas redondant d'une matière à l'autre.

L'objectif est d'obtenir une Commission Interministérielle (faisant le lien entre les Ministères de la santé et de l'Éducation) et notamment de la doter des moyens pour mettre en place le programme d'éducation vertébrale dans l'intérêt de tous.

Notre radar des impératifs de santé étant fixé à 10% du poids du corps, nous demanderons qu'un arrêté retienne des dispositions obligatoires, afin que toutes les mesures annoncées envers les équipes pédagogiques

**Pourquoi une
commission
interministérielle ?**

soient à la hauteur du problème, et qu'elles fassent suite aux solutions trouvées par les éditeurs (couverture papier et grammage plus fin).

Il y 10 ans nous étions allés jusqu'à une proposition de loi déposée par certains députés aujourd'hui nous voulons la publication de cette loi !